

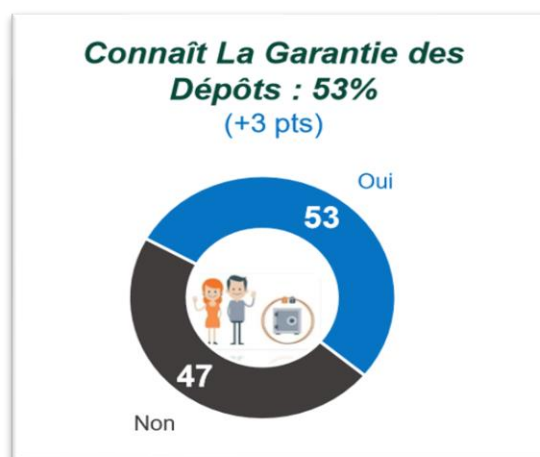
La 5^e édition du baromètre Harris Interactive confirme la progression de la notoriété du FGDR et de la connaissance de la garantie des dépôts.

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a mesuré pour la cinquième année consécutive la connaissance des Français sur la garantie des dépôts et du FGDR. Cette enquête, réalisée par l'institut Harris Interactive fin mai 2020, mesure aussi la connaissance des produits couverts, des montants couverts et du délai d'indemnisation.

DÉSORMAIS, PLUS DE LA MOITIÉ DES FRANÇAIS CONNAÎT LA GARANTIE DES DÉPÔTS

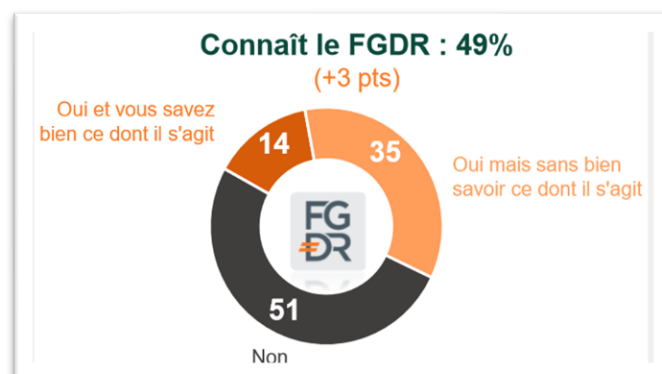
La garantie des dépôts est à présent connue par **53 % des Français**, (+3 points par rapport à 2019, et +9 points par rapport à 2016).

- **62 %** des Français savent que **leurs comptes courants sont couverts** (stable depuis 2019). Les autres produits couverts (comptes et plans d'épargne sur livret ou livrets jeunes) par la garantie sont moins cités.
- **Un quart des Français (23 %)** est en mesure de donner le **montant maximal d'indemnisation de 100 000€** par client et par banque (-2 points par rapport à 2019).
- **8 %** des Français ont une connaissance précise du **délai d'indemnisation de 7 jours ouvrables** en cas de faillite bancaire, (stable par rapport à 2019).



ET PRESQUE LA MOITIÉ DES FRANÇAIS CONNAÎT LE FGDR

- **49% des Français indiquent connaître le FGDR**, et cette notoriété continue de progresser par rapport à l'année passée (+ 3 points).
- Les Français connaissant le FGDR le qualifient de **rassurant à 80 %, expert à 79 %, fiable à 78 %**.
- Enfin, le rôle du FGDR se précise avec **14 % qui savent bien ce dont il s'agit** (+5 points).

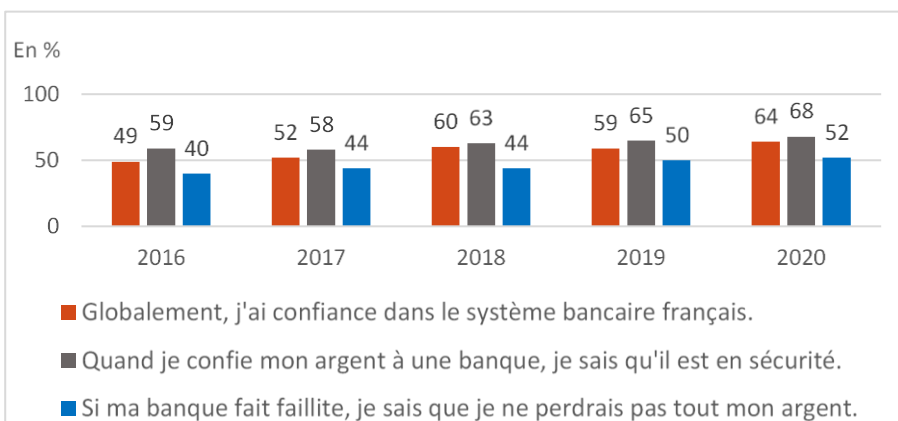


LES FRANÇAIS GARDENT UN NIVEAU CONFIANCE ÉLEVÉ ENVERS LE SYSTÈME BANCAIRE

Dans un contexte économique lourd d'incertitudes, les indicateurs de confiance envers le secteur bancaire progressent :

- **64 % des Français** déclarent avoir confiance dans le système bancaire **(+5 points)**,
- **68 %** se disent confiants lorsqu'ils confient leur argent à une banque **(+3 points)**,
- et **52 %** disent savoir de ne pas perdre tout leur argent en cas de faillite de leur banque **(+2 points)**.

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?



Ces résultats soulignent un niveau de confiance à l'égard du système bancaire français élevé bien que l'étude ait été réalisée dans une période impactée par le Covid-19.

« Notre mission est aussi d'entretenir cette confiance et de mieux faire connaître la garantie des dépôts, les produits, les montants couverts, et le délai d'indemnisation de 7 jours » souligne Thierry Dissaux, Président du directoire du FGDR.

Ce baromètre est réalisé par Harris Interactive. Il s'agit d'une étude en ligne menée auprès d'un échantillon représentatif des Français de 2 152 personnes âgées de 18 ans et plus, du 25 mai au 12 juin 2020. L'étude sera reconduite en 2021.

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le FGDR a pour mission de protéger et d'indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou prestataire de services d'investissements. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, il intervient à la demande des autorités de supervision du secteur bancaire et financier soit en amont, en intervention préventive ou de « résolution » des crises bancaires, soit en indemnisation au moment de la défaillance d'un établissement. Il couvre 465 établissements bancaires et financiers au 31/12/2019 et gère trois mécanismes : la garantie des dépôts, la garantie des titres et la garantie des cautions.

Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR agit au service de la stabilité du système bancaire français.

CONTACT : Sylvie Godron-Derozières – FGDR

sderozieres@garantiedesdepots.fr

T +33 (0)1 58 18 38 01 / Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22

Site web FGDR: www.garantiedesdepots.fr

Charley Dubois – Cabinet CLAI

fgdr@clai2.com

T +33 (0)1 44 69 30 37 / +33 (0)7 78 41 39 74